

Arrêté n°24 02 04 D
Arrêté portant composition du jury de suivi du Master
domaine Sciences, Technologie, Santé mention Informatique
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de l'Université de Lomé

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2023-2024.*

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi du semestre d'automne 2023, pour la première et deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2023-2024 est composé comme suit :

Président du jury : Kossi ATCHONOU GLO
Vice-président du jury : Frédéric HOLWECK

Membres du jury :

- Tchamye T.E BOROZE
- Sid LAMROUS
- Amir HAJJAM EL HASSANI
- Kodjo Séna APEKE

Article 2 :

Le jury de suivi du semestre d'automne 2023, pour la première et deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2023-2024, se réunira le :

- **Mercredi 28 février 2024 à 14h00 – EPL – Université de Lomé**

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 15 février 2024

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

